

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Le Conseil municipal exige des CFF de faire marche arrière

Le Conseil municipal de Saint-Imier a pris connaissance que les CFF ont décidé d'arrêter la vente de billets par des tiers dès le 1^{er} janvier 2018.

L'exécutif communal est très surpris qu'aucun contact préalable n'ait été pris par la direction de CFF SA avec la commune et qu'une telle nouvelle soit simplement notifiée par voie postale à titre d'information.

Une telle décision qui revient à supprimer définitivement un service à la clientèle déjà fortement réduit lors de la fermeture de la gare de Saint-Imier est inacceptable. En effet, la population imérienne qui se monte à plus de 5'000 âmes sera ainsi privée en grande partie des prestations des CFF et devra se déplacer à la Chaux-de-Fonds ou à Bienne pour bénéficier d'un conseil personnalisé ou d'un soutien pour une transaction.

Le point de vente de Saint-Imier permet à chacune et chacun de pouvoir se procurer rapidement et simplement son billet ou son abonnement CFF. Ce service à la clientèle est nécessaire et doit être maintenu alors qu'il dessert également l'ensemble des habitants du vallon de Saint-Imier, soit un bassin de population de près de 25'000 personnes !

L'exécutif communal est très surpris de la conception que CFF SA se fait du service publique alors que les économies ainsi réalisées seront très relatives en regard de la perte des prestations qu'elles occasionneront. Un courrier a d'ailleurs été adressé dans ce sens par le Conseil municipal à M. Andreas Meyer, Président de la Direction de CFF SA.

Les usagers du rail seront ainsi renvoyés au site internet de l'ancienne régie, sur son application mobile ou encore aux automates à billets, sous prétexte que : « *les CFF souhaitent se concentrer sur ses propres canaux de distribution, encore plus orientés clients* ».

En terme d'orientation client, le Conseil municipal se demande bien comment les citoyens ou plutôt les clients de CFF SA parviendront-ils à émettre eux-mêmes un billet CFF Saint-Imier - Lausanne, via La Chaux-de-Fonds pour l'aller et via Bienne pour le retour tout en ajoutant l'accès aux transports publics lausannois pour ne citer qu'un exemple très concret.

Foire d'automne

La traditionnelle foire d'automne aura lieu le vendredi 07 octobre 2016. Une cinquantaine de stands agrémenteront le rendez-vous. Comme à l'accoutumée, la circulation automobile est déviée par les rues secondaires selon le schéma usuel (rue de la Clef, du Vallon et du Midi pour la circulation en direction de Bienne ; rues du Midi et des Jonchères pour celle en direction de La Chaux-de-Fonds). Les automobilistes sont remerciés d'avance de l'attention dont ils feront preuve.

Saint-Imier, mercredi 28 septembre 2016
(cm)